

Emploi À partir 1^{er} avril 2021, les employeurs devront appliquer la nouvelle grille de salaire définie dans le cadre de la convention collective agricole nationale.

Les conséquences de la classification sur le salaire

Nous avons expliqué, dans la *Loire-Atlantique agricole* du 26 février, la méthode à utiliser pour classer les emplois présents sur l'entreprise. Cette classification permet de déterminer le coefficient d'emploi qui correspond à un palier auquel est assigné le salaire horaire minimal qui doit être versé au salarié.

Le tableau ci-contre indique la rémunération horaire minimale correspondant à chaque palier. Par exemple, si la classification de l'emploi de votre salarié aboutit à 70 points (coefficient 70), cela correspond au palier 6 et à une rémunération horaire minimale fixée à 11,77 €/h.

Ce montant doit être comparé avec celui qui est applicable au même salarié à la date du 31 mars 2021 (coefficient de la convention collective actuelle). S'il est supérieur à ce montant, le salarié bénéficiera d'une augmentation dès le

1^{er} avril. Dans le cas contraire, il bénéficiera du maintien du salaire en cours jusqu'à ce que la valeur du palier ait rattrapé son ancienne rémunération.

Reprenons l'exemple du salarié dont l'emploi a été classifié au palier 6 par l'employeur, correspondant à un salaire horaire de 11,77 €. Si ce salarié était auparavant au coefficient 410 en polyculture élevage Loire-Atlantique, il était déjà sur la base de 11,77 €/h. Le nouveau salaire horaire étant identique, il n'y aura pas de modification dans sa rémunération au 1^{er} avril 2021. Si ce salarié était auparavant au coefficient 320 (11,13 €/h), il verra sa rémunération évoluer dès le 1^{er} avril 2021 pour passer à 11,77 €/h (minimum).

À noter que, comme auparavant, l'employeur reste libre de fixer s'il le souhaite une rémunération horaire supérieure à celle fixée pour le palier.

Les jeunes salariés

Les salaires applicables aux jeunes salariés de moins de 18 ans peuvent faire l'objet (sur décision de l'employeur) d'une réduction de 20 % pour les jeunes

âgés de moins de 17 ans, et de 10 % pour les jeunes âgés de 17 ans. Cette réduction est toutefois limitée dans le temps. À l'issue d'une période de six mois, à égalité de qualification

professionnelle et de compétences dans la branche d'activité dont ils relèvent, les jeunes salariés doivent percevoir le même salaire que les adultes.

STÉPHANE LUCEREAU

Rémunération horaire minimale par palier			
	Coefficient de l'emploi		Taux horaire minimal au 1 ^{er} avril 2021 (sous réserve de l'extension de l'arrêté avant le 1 ^{er} avril)
	Entre	Et	
Palier 1	9	11	10,25
Palier 2	12	16	10,33
Palier 3	17	24	10,48
Palier 4	25	35	10,71
Palier 5	36	51	11,21
Palier 6	52	73	11,77
Palier 7	74	104	12,47
Palier 8	105	143	13,37
Palier 9	144	196	14,49
Palier 10	197	270	16,06
Palier 11	271	399	18,28
Palier 12	Supérieur ou égal à 400		20,91

Bovins Les données d'abattage des éleveurs sont centralisées sur le site www.interbev-pdl.fr

Consultez vos données d'abattage en ligne

Moins d'un éleveur ligérien de bovins sur deux consulte ses données d'abattage. C'est le constat observé par Normabev sur l'exercice 2020. Pourtant, ce site non-payant peut rendre des services rapides aux éleveurs.

Le site libre d'accès autorise une visualisation sécurisée des résultats d'abattage, le lendemain de l'abattage, avant 7 heures (J+1). Cette consultation confidentielle s'obtient en inscrivant le numéro du cheptel puis le code confidentiel généré lors de la première consultation. L'outil constate les poids et classements (conformation et état d'engraissement) des carcasses des bovins. Il constitue

la base de toute réclamation pour contester un poids jugé insuffisant ou un classement considéré comme erroné. L'intervention rapide des éleveurs déclenche une vérification immédiate des éléments contestés. Pour les classements, il s'agit du seul recours pour vérifier le tiers de classe de la conformation. Une fois la carcasse découpée, il s'avère difficile d'apprécier ou de reconstituer la note de classement.

Le site compile chronologiquement tous les abattages, les documents de pesée (utiles lors des contrôles de conditionnalité) et permet une exploitation technique de ceux-ci (performances techniques, gestion des lots).

The screenshot shows the website interface for INTERBEV Pays de la Loire, Filière Bétail et Viande. Red callout boxes point to various features:

- Numéro de cheptel**: Points to the 'N° cheptel' field in the search bar.
- Onglet pour votre gestion technique**: Points to the 'Gestion technique' tab.
- Onglet pour contacter les abattoirs d'urgence**: Points to the 'Info. Urgence' section.
- Liste chronologique de vos abattages**: Points to the 'Historique des abattages' table.
- Onglet pour se connecter à vos données d'abattage**: Points to the 'Connexion' button.
- Onglet sanitaire**: Points to the 'Sanitaire' tab.
- Liste des motifs pris en compte par le FAR**: Points to the 'Motifs' section.
- Exportation de vos données sous Excel, Pdf, Cap'éco**: Points to the 'Exportation' button.

L'éleveur dispose de deux onglets supplémentaires pour consulter ses informations sanitaires. Elles parviennent sur le site la semaine sui-

vant l'abattage (S+1). Les quatorze motifs de saisie répertoriés concernent des maladies ou conséquences sanitaires liées à la conduite de l'élevage.

Toutes les interventions en abattoir sont listées et peuvent être utilisées lors du contrôle sanitaire annuel.

INTERBEV PAYS DE LA LOIRE